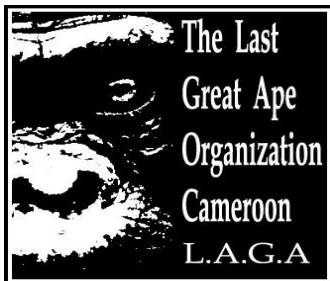


THE LAST GREAT APE ORGANIZATION, CAMEROON LAGA

RAPPORT DU SECOND SEMESTRE JUILLET - DÉCEMBRE 2023



Résumé analytique

De nombreuses réalisations ont été enregistrées dans la collaboration de LAGA avec le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) en dépit de plusieurs défis rencontrés au cours de la période de juillet à décembre 2023. Ces résultats ont été obtenus dans les domaines de l'investigation, de l'arrestation, des poursuites judiciaires, des publications dans les médias, des relations avec le gouvernement et des activités internationales. L'accent a été mis sur la lutte contre la commercialisation illégale d'espèces sauvages, principalement le trafic d'écailles de pangolin, de défenses d'éléphant, de primates et de peaux de panthère. L'unité centrale de coordination (CCU) du réseau EAGLE a continué à fournir un soutien technique et organisationnel essentiel qui a facilité plusieurs opérations aboutissant à l'arrestation de 9 trafiquants.

9 grands trafiquants ont été arrêtés, à raison d'un tous les 20 jours, et 87 % d'entre eux sont restés derrière les barreaux dès le jour de leur arrestation. 9 nouvelles affaires ont été portées devant les tribunaux. 3 trafiquants ont été reconnus coupables et condamnés à des peines de prison, aux amendes et aux dommages-intérêts au cours de 8 jugements rendus par les tribunaux. Les dommages et intérêts s'élèvent à environ 19.701.000 FCFA (environ 39.402\$) accordés au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF).

Le réseau EAGLE a obtenu de bons résultats puisque 47 trafiquants ont été arrêtés dans 6 pays. Afin d'exercer un effet dissuasif sur l'ensemble du réseau, 728 articles ont été publiés dans les médias nationaux.

Le travail de LAGA a été soutenu par Wildcat, AVAAZ, David Shepherd Wildlife Foundation (DSWF), Dutch Gorilla Foundation, Pangolin Crisis Fund, Prowildlife, Marchig Trust,

LAST GREAT APE ORGANISATION, CAMEROON (LAGA)

RAPPORT DU DEUXIEME SEMESTRE

Juillet - décembre 2023

Aperçu

Enquêtes

- Au total, 60 missions d'enquête (de durée variable) ont été menées dans 6 régions.

Opérations

- Des opérations ont été menées dans trois régions et ont permis d'arrêter neuf grands trafiquants, ce qui a donné lieu à neuf procès, soit un tous les vingt jours.
- Les opérations ont porté sur des écailles de pangolin et des primates, dont un chimpanzé, un drill et un mandrill.
- Le taux d'emprisonnement des délinquants arrêtés était de 87%.
- Un trafiquant de chimpanzés a été arrêté, un chimpanzé a été sauvé, deux trafiquants de primates ont été arrêtés et un mandrill a été sauvé en août.
- 138 kg d'écailles de pangolin ont été saisis et 5 trafiquants ont été arrêtés.

Juridique

- 9 nouvelles affaires ont été portées devant les tribunaux. De nombreuses affaires entamées au cours de la période n'ont pas encore atteint le stade de jugement, mais des procédures sont en cours.
- 10 trafiquants ont été reconnus coupables et condamnés à des peines de prison, des amendes et des dommages et intérêts. Les dommages et intérêts s'élèvent à environ 19.701.000 FCFA (environ 39.402 \$), alloués au MINFOF.
- 5 jugements ont été rendus au cours de la période de 6 mois.

Les médias

- Au total, 97 articles de presse ont été produits dans les médias nationaux (radio, presse écrite et Internet), à raison d'un article de presse tous les deux jours.

Management

- Le rapport du premier semestre 2023 a été mis en ligne.
- Le recrutement a été intensifié, des candidats ont été sélectionnés et certains ont été testés.
- L'accent a été mis sur le maintien de standards élevés dans chaque département et sur l'amélioration du recrutement des enquêteurs.

Relations extérieures et politique

- Plusieurs réunions ont été organisées avec des agents du MINFOF, la communauté diplomatique, des ONG nationales et internationales pour discuter des questions de collaboration, de gouvernance, d'application de la loi relative aux espèces sauvages, entre autres.

Points forts stratégiques

- Les opérations se sont concentrées sur plusieurs espèces, mais les trafiquants arrêtés se livraient au trafic d'écailles de pangolin et de primates.
- L'objectif stratégique était de veiller à ce que les enquêtes et les opérations se déroulent sans heurts, malgré les défis de nature diverse qui se sont posés.

- Un nouveau cycle de recrutement ciblant des enquêteurs dotés d'aptitudes et de compétences spécifiques a été mené.

- Le CCU a évalué le fonctionnement opérationnel et organisationnel de l'organisation et a fourni une assistance stratégique à la direction.

Activités EAGLE

Au total, 90 trafiquants ont été arrêtés dans les sept pays du réseau au cours du semestre. Afin de dissuader les trafiquants, 1 262 articles de presse ont été publiés dans les médias nationaux du réseau.

SOMMAIRE

- Résumé.....	1
- Vue d'ensemble	2
- Contenu	4
- Rapport narratif	5
1 Enquête.....	5
2 Opérations	6
3 Juridique	6
4 Médias	8
5 Gestion	10
6 Relations extérieures et politique	10
7 LAGA et le réseau EAGLE	11
8 Promouvoir l'activisme	12
9 Aperçu stratégique de la criminalité liée aux espèces sauvages au Cameroun et de l'impact des opérations	12
10 Corruption et criminalité liée aux espèces sauvages.....	12

Annexes

Annexe I - Le semestre en images	13
Annexe II - Liens médias du premier semestre 2019	17

Graphiques et tableaux

1 Figure 1 : Nombre de missions d'enquête par mois.....	5
2 Figure 2 Tableau des opérations.....	6
3 Figure 3 : Profil des opérations.....	7
4 Figure 4 : Taux de détention provisoire	8
5 Figure 5 : Nombre d'articles de presse publiés.....	9
6 Figure 6 : Répartition des pièces médiatiques.	9

Également disponible :

1. État financier annuel 2023
2. Rapport du premier semestre 2023
3. Archives médiatiques - Base de données Excel liée aux éléments médiatiques enregistrés
4. Archives photographiques à l'usage des médias

Pour obtenir des copies, envoyez un courriel à l'adresse suivante : eric@laga-enforcement.org

RAPPORT NARRATIF

Ce rapport couvre la période de juillet à décembre 2023 et se focalise sur les progrès des activités de chaque département, notamment les enquêtes, les opérations, juridique, les médias et management. Il comprend également un aperçu stratégique et une analyse de l'impact des opérations sur la criminalité liée aux espèces sauvages au Cameroun, les relations avec le gouvernement camerounais, les organismes non gouvernementaux et la collaboration avec les partenaires internationaux, ainsi que les initiatives non répressives que LAGA a entreprises.

1. Enquêtes

Le département d'enquêtes de LAGA a effectué 60 missions d'enquête dans 6 régions du pays au cours du second semestre de l'année. L'accent a été mis sur l'exécution de missions d'enquête importantes avec des objectifs de haute qualité et sur la création d'une synergie avec d'autres partenaires gouvernementaux pour favoriser des enquêtes efficaces. Ces missions ont été strictement supervisées au niveau de la direction et de l'unité centrale de coordination (CCU). Comme cela a été le cas ces dernières années, la collaboration avec l'unité centrale de coordination a permis d'apporter un soutien et des conseils essentiels aux enquêtes. Les nouvelles stratégies d'enquête mises en place au début de l'année ont continué à être suivies à la lettre. La collaboration avec d'autres pays a été efficace et le département a apporté un soutien aux enquêtes de certains d'entre eux.

Le recrutement a été intensifié, quelques candidats ont été interviewés et des efforts supplémentaires ont été déployés pour élargir la base de recrutement. L'objectif est de recruter des enquêteurs dans certains foyers de trafic et d'autres possédant des compétences particulières.

Le chef de département ou son assistant a rencontré certains fonctionnaires de l'administration, de la faune, des douanes et des forces de maintien de l'ordre au niveau des départements afin de renforcer la collaboration dans la lutte contre la criminalité liée la faune.

Nombre de missions



Figure 1 : Nombre de missions d'enquête par mois

2. Opérations

LAGA et le gouvernement camerounais ont mené des opérations dans 3 régions contre 9 individus, ce qui a donné lieu à 9 procès, à raison d'un tous les 20 jours. Des stratégies d'enquête basiques et anciennes ont été utilisées pour produire les opérations, ce qui a permis d'obtenir deux types d'opérations, le premier contre les trafiquants d'écailles de pangolin et le second contre les trafiquants de grands singes. Ci-dessous, les opérations menées au cours du semestre ;

En juillet, deux trafiquants ont été arrêtés à Nkoteng, dans la région du Centre, avec 47 kg d'écailles de pangolin géant. Les écailles provenaient du pangolin géant menacé d'extinction qui a été braconné aux alentours du fleuve Sanaga où ils ont collaboré pour obtenir les écailles. Les trafiquants ont pris des mesures pour éviter d'être arrêtés et ont utilisé une moto pour se déplacer. Ils transportaient les écailles de pangolin dans un sac et se déplaçaient avec hésitation, conscients des risques liés à leur activité illégale

Un trafiquant de singes a été arrêté, un chimpanzé secouru et deux autres trafiquants de primates arrêtés avec un mandrill en août, à Ebolowa, dans la région sud. Le trafiquant de singes a été arrêté alors qu'il tentait de vendre le chimpanzé. L'animal avait été enchaîné et mis en cage avec un chien dans la maison du trafiquant. La petite femelle était frêle et agressive et semblait avoir subi un traumatisme. Le trafiquant avait déclaré vouloir vendre le chimpanzé à un gouverneur. Le mandrill a été repéré dans la rue par l'équipe chargée de l'arrestation. Le trafiquant a été arrêté alors qu'il tentait de s'enfuir et un second détenu au poste de police lorsqu'il s'est présenté à la demande de la police.

En septembre, 3 trafiquants d'écailles de pangolin ont été arrêtés à Ntui, dans la région du Centre, lors de deux arrestations successives. 2 trafiquants ont été arrêtés alors qu'ils tentaient de vendre un sac d'écailles de pangolin. Un troisième trafiquant a été arrêté immédiatement après son arrivée à Ntui, où l'arrestation a eu lieu. Il transportait les écailles de pangolin sur une moto en provenance d'une localité voisine. Ils sont bien liés, à un niveau très élevé, au trafic d'écailles de pangolin dans la région. Ils étaient connus de certains responsables locaux de l'application de la loi en tant que trafiquants et avaient des liens avec de plus petits trafiquants d'écailles de pangolin. Le trafic d'espèces sauvages est monnaie courante dans cette région où l'application de la législation sur les espèces sauvages a toujours été faible. Avant que la route ne soit goudronnée et que le pont ne soit construit sur le fleuve Sanaga, il était très difficile d'avoir accès à la zone et le trafic d'espèces sauvages y était intense. Les choses semblent avoir changé et quelques opérations ont été menées dans des villes peu éloignées du fleuve Sanaga.

Enfin, en novembre, un trafiquant de primates a été arrêté et un jeune drill a été sauvé à Yabassi, dans la région du Littoral. Le très jeune drill, un primate en voie de disparition, stressé et agité, était attaché avec une corde à la taille. Il gardait l'animal dans sa résidence à Yabassi. Le trafiquant, qui travaille pour la mairie, a transporté la cage contenant le drill sur son vélo. Il attendait une nouvelle livraison d'un bébé primate tué lorsque des braconniers locaux ont abattu sa mère.

Tableau des opérations

<i>Nombre d'opérations</i>	<i>Nombre de trafiquants</i>	<i>Produits saisis</i>
4	9	47 kg d'écailles de pangolin géant, un chimpanzé, un mandrill, 91 kg d'écailles de pangolin, un drill

Figure 2 : Tableau des opérations



Figure 3 : Profil des saisies

3. Juridique

Au total, 9 nouvelles affaires ont été portées devant les tribunaux et ces affaires ont rejoint d'anciennes affaires qui avaient été programmées, suivies et jugées dans différentes juridictions. Quelques visites de prisons ont été organisées. Très peu de procédures judiciaires sont arrivées au stade du jugement et quelques sentences très faibles ont été enregistrées dans un contexte de difficultés persistantes, notamment l'absence d'avocats du MINFOF pendant les procédures judiciaires, l'absence de représentants du MINFOF qui soit n'ont pas de lettre de représentation du ministère, soit ne se présentent tout simplement pas au tribunal, et les goulots d'étranglement administratifs liés au renouvellement du protocole d'accord avec le ministère. Compte tenu de ces difficultés, jusqu'à 6 trafiquants ont été acquittés par les tribunaux et sur les 10 trafiquants reconnus coupables par 5 décisions de justice, seuls 3 ont effectivement été condamnés à une peine d'emprisonnement. Cela ne répond pas non plus aux exigences de la loi qui prévoit une peine d'emprisonnement de 1 à 3 ans. Nous prenons ces problèmes au sérieux et nous nous efforçons de trouver des solutions dans la mesure de nos possibilités. Les dommages-intérêts accordés au MINFOF au cours des différents procès s'élèvent à 19 701 000 FCFA. Il est encourageant de constater que le taux de détention provisoire des prévenus s'élève à 87%.

Au total, 53 missions ont été effectuées dans la région Centre pour le suivi des nouveaux cas et la création et le renforcement des relations avec les autorités judiciaires. L'accent a été mis sur toutes les affaires concernant les 9 trafiquants d'écaillés de pangolin et de primates arrêtés au cours de la période.

En juillet, le Tribunal de Première Instance de Dschang a abandonné les poursuites contre DJOUOTE Hubert à la suite du décès de celui-ci et a déclaré FOSSO Innocent non coupable pour faits non établis. En revanche, le tribunal a déclaré les prévenus BOUNA Jean Valérie et MBE Jean coupables et les a condamnés à payer 150 000 FCFA (environ 300 \$) chacun à titre d'amende et 4 587 500 FCFA (environ 39 402 \$) conjointement à titre de dommages-intérêts. Ils avaient été arrêtés à Balessing le 23/06/2023 pour détention illégale de 3 peaux de panthère et d'une peau de crocodile.

En octobre, le Tribunal de Première Instance d'Akonolinga a déclaré les prévenus EDIMA Martine, ANGOULA Paul, NYASUNG NUHUM MBENTE et ABADA Florence non coupables et les a

acquittés. Ils avaient été arrêtés à Akonolinga le 19/04/2022 pour détention illégale de 91,6 kg d'écailles de pangolin.

05/10/2023 : Le Tribunal de Première Instance de Yaoundé - Centre Administratif a condamné les prévenus LOVET MBANWECK et MBOUOMBOUO ADAMOU à payer chacun 200.000 FCFA (environ 400\$) d'amende et 13.355.000 FCFA (environ 2.671\$) de dommages et intérêts. Ils avaient été arrêtés à Yaoundé le 29/10/2022 pour détention illégale de 180 kg d'écailles de pangolin.

En novembre, le Tribunal de Première Instance de Bafia a reconnu les prévenus ANDELA EDZIGUI Maximin Junior, EMBOM Jean et ISSEKSEK Pascal coupables. ANDELA EDZIGUI Maximin Junior a été condamné à 2 mois de prison et les deux autres à 6 mois avec sursis pendant 3 ans. Ils ont également été condamnés à payer 100 000 FCFA (environ 200 \$) chacun à titre d'amende et 1 758 500 FCFA (3 517 \$) conjointement à titre de dommages-intérêts.

Le Tribunal de Première Instance de Nkongsamba a déclaré NGUEKENG Gilbert Pacôme et LAPA Dieudonné Gabri coupables. Le tribunal a décidé qu'ils devraient payer 3 000 000 FCFA (environ 6 000 \$) d'amende chacun et 150 000 FCFA (environ 300 \$) chacun à titre de frais de justice. Ils avaient été arrêtés à Melong le 23/2/2022 pour détention illégale d'une peau de panthère et d'une peau de civette.

En décembre, le Tribunal de Première Instance de Yabassi a reconnu LAMBO Ruben Fabius coupable et l'a condamné à 100 000 FCFA (environ 200 \$) d'amende et à 31 950 FCFA (environ 62\$) de frais de justice. Il avait été arrêté à Yabassi le 21/11/2023 pour détention illégale d'un drill.

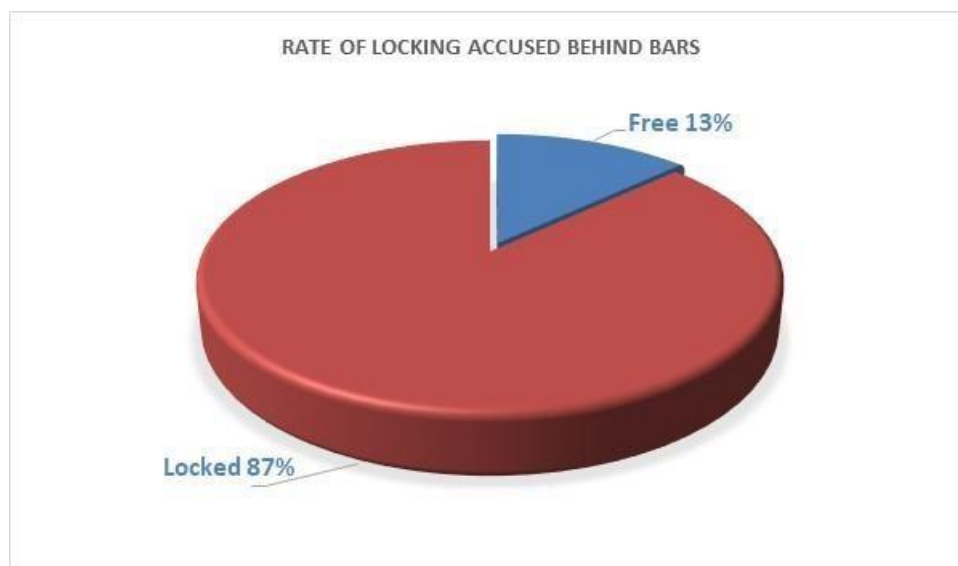


Figure 4 : Taux de détention provisoire

4. Les médias

Au total, 97 articles ont été produits et diffusés dans les médias, dont de nombreux articles à la radio, dans la presse écrite et sur Internet, à raison d'un article tous les deux jours. En juillet, aucun élément médiatique n'a été enregistré en raison des faibles résultats des opérations et

des procédures judiciaires, et en septembre, le nombre le plus élevé a été enregistré. L'incapacité à atteindre l'objectif de production médiatique cette année peut s'expliquer par le faible nombre d'opérations d'arrestation, le faible nombre d'affaires instruites par les juridictions et les difficultés rencontrées par le responsable des médias pour couvrir certaines activités en raison d'une santé chancelante.

Les différents sujets abordés ont porté sur l'application de la législation relative aux espèces sauvages : L'arrestation à Nkoteng de 2 trafiquants avec 47 kg d'écailles de pangolin géant, l'arrestation de 3 trafiquants avec un chimpanzé et un mandrill à Ebolowa, le démantèlement d'un réseau international d'ivoire au Gabon, l'arrestation de 3 trafiquants avec un chimpanzé et un mandrill à Ebolowa, l'audition de 3 trafiquants arrêtés avec 78 kg d'écailles de pangolin à Makenene et l'arrestation d'un employé de la mairie avec un drill.

Les propos ou interviews utilisées dans les différents articles et reportages sont ceux du directeur de Wildaid Afrique centrale, d'Ofir Drori, fondateur d'EAGLE, de Luc Mathot, directeur d'AALF Gabon et d'Eric Tah, directeur adjoint de LAGA,

La distribution du magazine Wildlife Justice s'est poursuivie. Wildlife Justice est une revue thématique qui se concentre sur l'application de la loi sur les espèces sauvages et sur les questions de conservation.

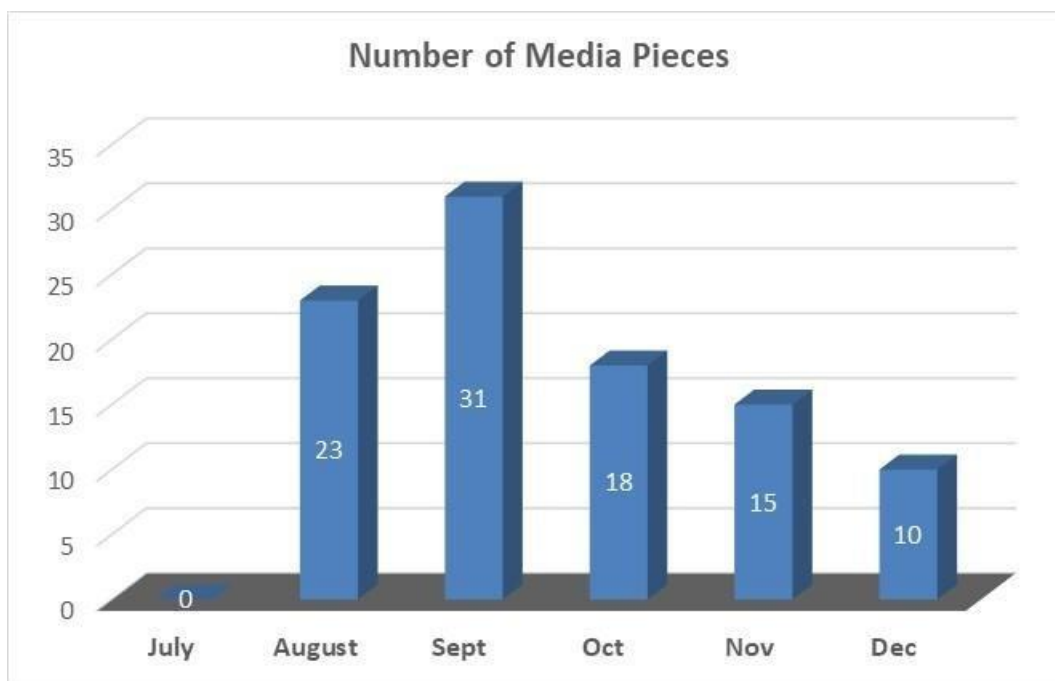


Figure 5 : Nombre d'articles de presse produits et publiés

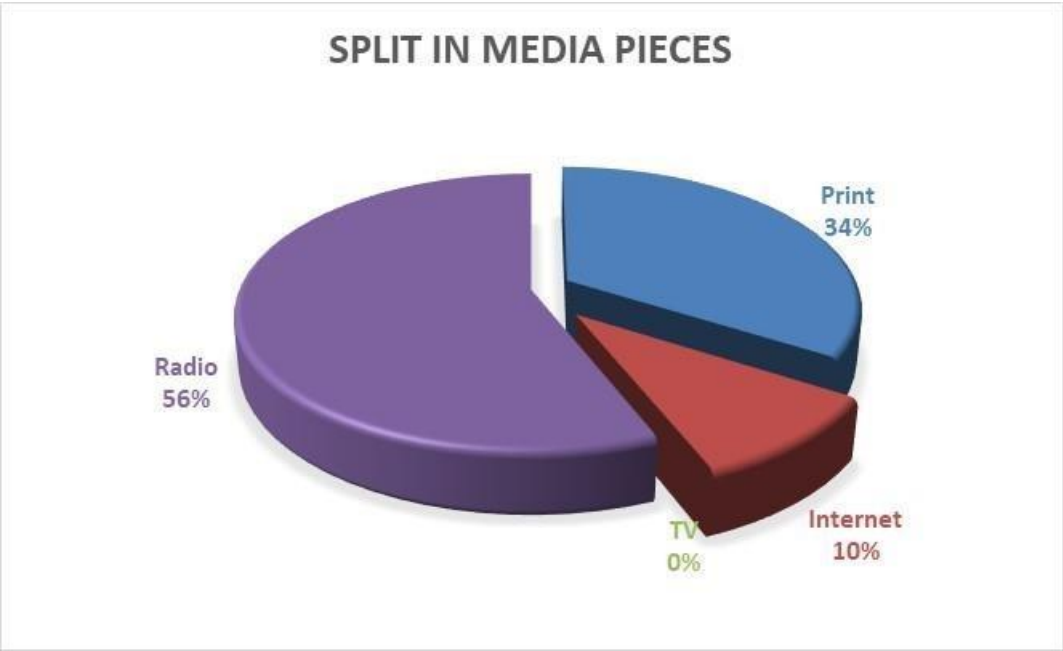


Figure 6 : Répartition des pièces médiatiques

5. Management

Malgré les difficultés rencontrées pour assurer des ressources adéquates à l'organisation, tous les départements ont travaillé d'arrache-pied pour améliorer les résultats du semestre. Le rapport du premier semestre 2022 a été mis en ligne. Les versions électroniques sont disponibles en ligne sur le site web de LAGA www.laga-enforcement.org. C'est le résultat d'un travail d'équipe impliquant tous les départements de LAGA - Enquêtes, Juridique, Média, Opérations et Management.

Deux régions du pays confrontées à des problèmes de sécurité continuent de poser problème, mais des plans ont été mis en place pour couvrir rapidement ces régions une fois que la situation sur le terrain se sera améliorée.

Le recrutement pour le département des enquêtes s'est poursuivi avec un volontaire testé et remercié pour insuffisance de compétence. Le recrutement s'est également intensifié dans le département des médias et un volontaire a été testé et libéré. Un conseiller juridique a commencé sa période de test.

Un audit externe a été lancé par Moore Stephens et réalisé de manière satisfaisante avec de très bons résultats.

6. Politique et relations extérieures

Le directeur adjoint a tenu une réunion avec deux responsables de TRAFFIC pour discuter de la conservation du pangolin et du développement du groupe de travail sur le pangolin au Cameroun.

Le directeur adjoint a participé à un événement visant à accueillir les nouveaux fonctionnaires de la section politique et économique de l'ambassade des États-Unis à Yaoundé. Il s'est brièvement entretenu avec l'ambassadeur des États-Unis et le deuxième secrétaire de l'ambassade du Japon à Yaoundé. Les discussions ont porté sur l'application de la législation sur les espèces sauvages et la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

Accompagné des chefs du département des enquêtes et du département juridique, il a tenu une brève réunion avec le délégué régional des forêts et de la faune du Centre au sujet d'une opération contre le trafiquant d'écailles de pangolin.

Le directeur adjoint et le chef du département juridique ont eu une réunion avec le nouveau chef régional de la faune du Centre afin de renforcer la collaboration dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

Le directeur adjoint et le directeur par intérim se sont entretenus avec deux représentants de l'Environmental Investigations Agency, basée à Londres, qui effectuaient une visite de travail dans le pays. Les discussions ont porté sur la criminalité liée aux espèces sauvages et sur la collaboration.

Le directeur adjoint a tenu une réunion avec trois agents du ministère américain de la justice afin de discuter des défis posés par l'application de la législation environnementale dans le pays et de définir certains domaines d'intérêt.

Il a rencontré les trois responsables du groupe de conservation Noe, basé en France, et les discussions ont porté sur la collaboration dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans le sud-est du pays.

Il a eu une brève discussion avec l'ambassadeur des États-Unis sur le renforcement de la collaboration dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages lors d'un événement

organisé à la résidence des États-Unis. Une présentation du Sanctuaire des chimpanzés de Sanaga young a été faite par sa directrice, Sheri Speede, au cours de cet événement.

Accompagné des chefs des départements des enquêtes et des affaires juridiques, il a rencontré le chef de service chargé de la criminalité liée aux espèces sauvages au Bureau central national d'Interpol afin de renforcer la collaboration dans la lutte contre ce type de criminalité.

Il a participé à l'événement célébrant l'anniversaire du roi d'Angleterre. Il s'est brièvement entretenu avec quelques diplomates, le vice-président du Sénat et le directeur des douanes sur la criminalité liée aux espèces sauvages.

Le chef du service juridique et les conseillers juridiques ont tenu plusieurs réunions avec des fonctionnaires de l'administration, de la faune et de la justice afin de renforcer la collaboration et, dans certains cas, de discuter des affaires en cours, d'élaborer des stratégies communes et de renforcer la collaboration.

7. LAGA et le réseau EAGLE

Le nouveau modèle de collaboration entre les ONG et le gouvernement, implémenté par LAGA qui établit l'application de la législation sur les espèces sauvages, apporte des résultats grâce à une approche innovante visant à modifier le système existant et à déclencher un changement de paradigme dans la manière dont les ONG s'attaquent à la criminalité liée aux espèces sauvages, est en cours de réalisation au sein du réseau EAGLE. Le modèle se concentre sur la poursuite des grands trafiquants, et non des petits braconniers motivés par les trafiquants citoyens. Il s'agit de combattre de front le principal obstacle à l'application de la législation faunique en Afrique, à savoir la corruption. L'expérience et le modèle de LAGA fonctionnent actuellement au sein du réseau EAGLE qui regroupe 9 pays.

La reproduction du modèle LAGA vise également à tirer des enseignements transversaux en dehors de la conservation de la faune et de la flore, notamment en matière de lutte contre la corruption, de promotion de l'activisme, de lutte contre le trafic d'enfants, etc.

<http://www.laga-enforcement.org/Replication/tabid/166/Default.aspx>

Le réseau EAGLE est maintenant responsable de l'activité de reproduction du modèle LAGA, mais LAGA a continué à assister les jeunes projets dans le domaine de l'investigation, des opérations d'arrestation, des médias et de la gestion. À cet égard, un soutien technique a été apporté à d'autres projets du réseau EAGLE.

8. Promouvoir l'activisme

Toutes les activités de promotion de l'activisme menées par la famille LAGA sont en ligne ; elles peuvent être consultées sur le site web de LAGA - **<http://www.laga-enforcement.org/Activism/tabid/77/Default.aspx>**.

9. Aperçu stratégique de la criminalité liée aux espèces sauvages au Cameroun et de l'impact des opérations

Au-delà du nombre d'opérations et de leur efficacité, il existe un facteur encore plus important pour évaluer le travail de LAGA : la valeur stratégique des opérations et leur impact sur le commerce illégal d'espèces sauvages. À cet égard, LAGA choisit des opérations diversifiées, qui apportent une

valeur ajoutée pour exposer et cartographier les différents angles de la criminalité faunique au Cameroun. Par conséquent, le travail de LAGA-MINFOF met en lumière la nature du commerce illégal de la faune dans la sous-région. Au cours de cette période, l'accent stratégique a été mis sur les écailles de pangolin, l'ivoire, les primates et les oiseaux.

9.1 Écailles de pangolin

Plus de 138 kg d'écailles de pangolin ont été saisis auprès de 5 trafiquants au cours de cette période. Le commerce illégal d'écailles de pangolin se poursuit : Ils représentaient le plus grand groupe de trafiquants arrêtés et démontrent l'importance de ne pas relâcher les efforts pour cibler les trafiquants d'écailles de pangolin, car il s'agit d'un commerce illégal qui peut impliquer plusieurs types de trafiquants. Lors de l'une des arrestations, seules des écailles de pangolin géantes ont été saisies, ce qui témoigne du professionnalisme croissant des trafiquants. La chaîne peut être très longue, car le pauvre trafiquant qui ne possède que quelques kilos est stimulé par les grands trafiquants qui manipulent des centaines de kilos et qui sont en mesure d'exporter ou d'entrer en contact avec des exportateurs.

En juillet, deux trafiquants ont été arrêtés à Nkoteng, dans la région du Centre, avec 47 kg d'écailles de pangolin géant. Les écailles provenaient du pangolin géant menacé d'extinction qui a été braconné autour de la rivière Sanaga où ils ont collaboré pour obtenir les écailles. Les trafiquants ont pris des mesures pour éviter d'être arrêtés et ont utilisé une moto pour se déplacer. Ils transportaient les écailles de pangolin dans un sac et se déplaçaient avec hésitation, conscients des risques liés à leur activité illégale.

En septembre, 3 trafiquants d'écailles de pangolin ont été arrêtés à Ntui, dans la région du Centre, lors de deux arrestations successives. 2 trafiquants ont été arrêtés alors qu'ils tentaient de vendre un sac d'écailles de pangolin. Un troisième trafiquant a été arrêté immédiatement après son arrivée à Ntui, où l'arrestation a eu lieu. Il transportait les écailles de pangolin sur une moto en provenance d'une localité voisine. Ils sont bien liés, à un niveau très élevé, au trafic d'écailles de pangolin dans la région. Ils étaient connus de certains agents des services répressifs locaux en tant que trafiquants et avaient des liens avec de plus petits trafiquants d'écailles de pangolin.

9.2 Primates

Les primates secourus sont généralement mal nourris, malades et stressés. Ils arrivent dans les sanctuaires en très mauvais état et nécessitent généralement des mesures rapides pour les sauver de la mort. Le pays abrite le mandrill et le drill, entre autres espèces importantes de primates. Le drill est rarement vu dans les cercles de trafiquants dans le pays, mais de temps en temps, un trafiquant est arrêté alors qu'il essaye d'en vendre. Cela montre bien qu'il ne reste que très peu de drill à l'état sauvage. Un employé municipal a été arrêté alors qu'il tentait d'en vendre un et l'animal a été sauvé et emmené au zoo de Limbe, qui dispose de compétences spéciales pour s'occuper des drills.

Un trafiquant de singes a été arrêté, un chimpanzé sauvé et deux autres trafiquants de primates arrêtés avec un mandrill en août, à Ebolowa, dans la région sud. Le trafiquant de singes a été arrêté alors qu'il tentait de vendre le chimpanzé. L'animal avait été enchaîné et mis en cage avec un chien dans la maison du trafiquant. La petite femelle était frêle et agressive et semblait avoir subi un traumatisme. Le trafiquant a déclaré vouloir vendre le chimpanzé à un gouverneur. Le mandrill a été repéré dans la rue par l'équipe chargée de l'arrestation. Le trafiquant a été arrêté alors qu'il tentait de s'enfuir et un second détenu au poste de police lorsqu'il s'est présenté à la demande de la police.

En novembre, un trafiquant de primates a été arrêté et un jeune drill a été secouru à Yabassi, dans la région du Littoral. Le très jeune drill, un primate en voie de disparition, stressé et agité, était attaché avec une corde au niveau de la taille. Il gardait l'animal dans sa résidence à Yabassi. Le

trafiquant, qui travaille pour la mairie, a transporté la cage contenant le drill sur sa moto. Il attendait une nouvelle livraison d'un bébé primate tué lorsque des braconniers locaux ont abattu sa mère.

10. Corruption et criminalité liée aux espèces sauvages

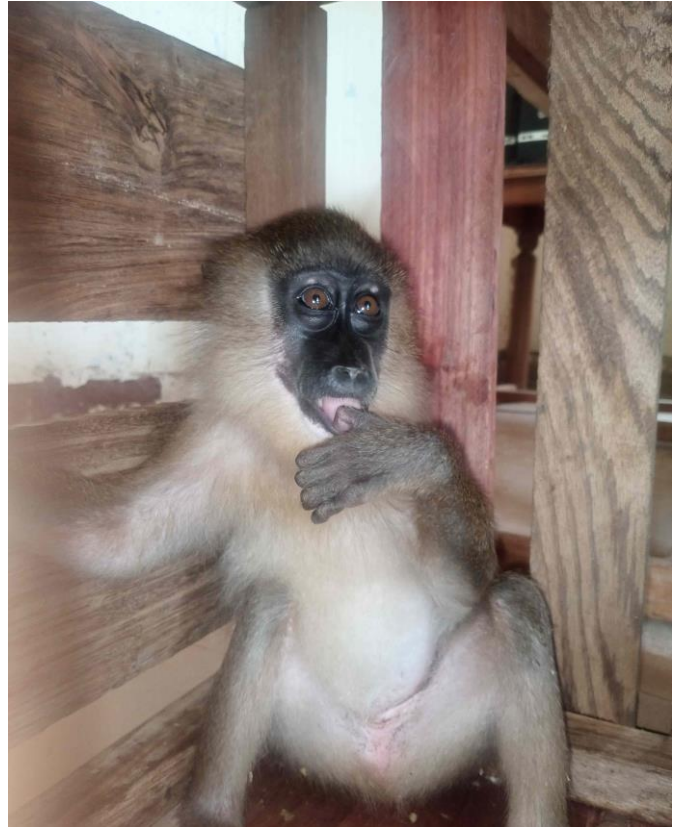
LAGA a été un champ d'expérimentation des méthodes de lutte contre la corruption dans le processus d'application de la loi. Toutes les tentatives de corruption sont documentées dans nos systèmes de suivi des dossiers. LAGA n'est pas un observateur de la corruption ; il a été créé pour lutter contre la corruption, en réorientant les pressions positives existant au sein du système, habituellement gaspillées dans de grandes conférences, vers des tentatives de corruption spécifiques et les réalités du terrain qui forment la corruption. Ces tentatives de corruption sont vigoureusement combattues et condamnées avec véhémence par LAGA. LAGA n'est pas un groupe de surveillance et n'a pas été créé en tant qu'observateur, il lutte directement chaque fois que des pratiques de corruption ou des tentatives de corruption ont été observées.

Lors de l'arrestation d'un trafiquant de primates et alors que les agents chargés de l'application de la législation sur les espèces sauvages établissaient les procès-verbaux à la délégation, ils ont reçu des appels et subi des pressions de la part d'un maire. Il a commencé par user de trafic d'influence auprès des agents du MINFOF pour négocier et trouver un moyen d'arrêter l'affaire à leur niveau. Ses tentatives ont été simplement repoussées.

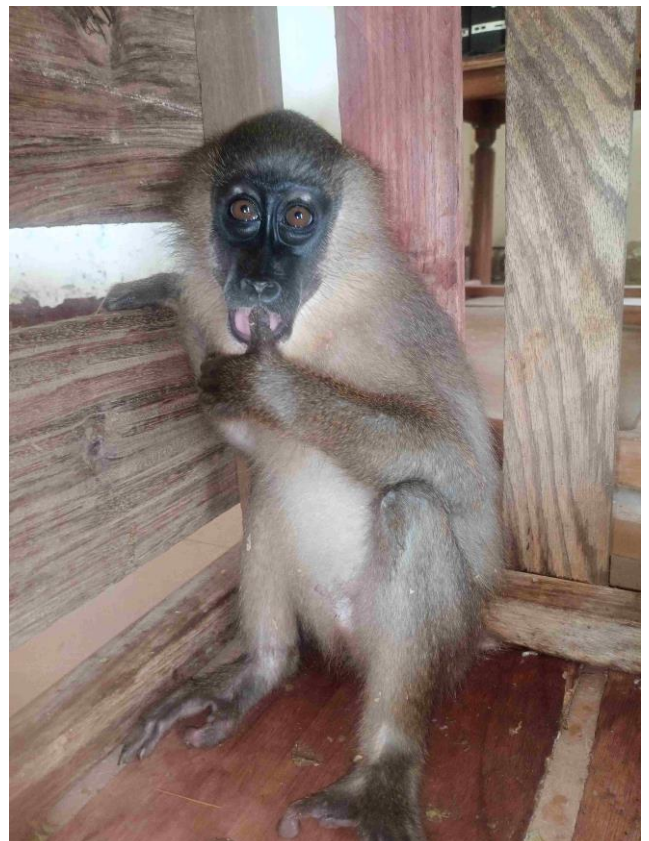
Annexe I - le semestre en images



Deux personnes arrêtées en juillet avec 47 kg d'écailles de pangolin géant



Un employé de la mairie arrêté pour détention illégale d'un drill en novembre





Trafiquants traînés au poste de police après leur arrestation en septembre, alors qu'ils tentaient de vendre des écailles de pangolin.



Un chimpanzé enchaîné a été secouru des mains d'un trafiquant (à gauche) qui détenait l'animal dans des conditions très déplorables dans sa résidence en août à Ebolowa-sud.



Arrêté en août pour détention illégale d'un mandrill et au bureau du MINFOF à Ebolowa en attente de la rédaction des procès-verbaux.

Annexe II - Quelques liens vers les médias

Plusieurs sites d'information en ligne ont publié des articles sur l'arrestation de trafiquants au cours du semestre, dont voici quelques exemples :

En septembre, le site d'information Cameroon fact finder a publié l'arrestation de 3 trafiquants en possession d'un chimpanzé et d'un mandrill. Cliquez sur le lien ci-dessous pour obtenir l'article complet :

<https://cameroonfactfinder.com/a-chimp-and-mandrill-rescued-from-traffickers-find-temporal-refuge-at-the-mvog-betsi-botanical-zoological-garden/>

En octobre, Cameroon fact finder, a publié l'arrestation de 2 trafiquants avec 91kg d'écailles de pangolin à Ntui. Cliquez sur le lien ci-dessous pour obtenir le récit complète :

<https://cameroonfactfinder.com/pangolin-increased-traffick-in-cameroon-puts-the-prized-anteater-at-risk/>

En novembre, à Douala aujourd'hui, un site d'information a publié un article sur le pangolin et le trafic de l'espèce dans les pays d'Afrique centrale. Cliquez sur le lien ci-dessous pour obtenir l'article complet : <https://doualatoday.com/afrique-centrale-le-traffic-de-pangolin-genere-pres-de-419-milliards-de-f-cfa-par-an/>

En décembre, [Alwihdainfo](http://www.alwihdainfo.com), un site d'information, a publié l'arrestation d'un employé de mairie avec un drill à Yabassi dans la région du littoral. Cliquez sur le lien ci-dessous pour obtenir l'article complet : <https://www.alwihdainfo.com/Cameroun-un-employe-de-mairie-arrete-en-possession-d-un-drill-a>

[Yabassi_a128415.html?fbclid=IwAR2ZkT2b6uWdAsrjOUxCsArb2o0BnXPvgXirr2OU9LI_IrBPLMJ5Yw8xOqE](https://www.alwihdainfo.com/Cameroun-un-employe-de-mairie-arrete-en-possession-d-un-drill-a-Yabassi_a128415.html?fbclid=IwAR2ZkT2b6uWdAsrjOUxCsArb2o0BnXPvgXirr2OU9LI_IrBPLMJ5Yw8xOqE)

Notice nécrologique

LAGA a été frappé en octobre par le décès de l'un de ses pères fondateurs, Julius Aunutenet. La famille LAGA a assisté en décembre à une cérémonie solennelle organisée par la police en l'honneur du héros disparu.



La liste des cas Semestre 1, 2023

La liste des cas et les détails des cas spécifiques sont disponibles sur demande. Pour plus d'informations, veuillez contacter eric@laga-enforcement.org.